

**Conseil de sécurité**Distr.
GENERALES/22562
2 mai 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE**LETRE DATEE DU 2 MAI 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres antérieures sur la question, dont la dernière, portant le No 75, est datée du 29 février 1991, j'ai l'honneur de vous informer que le 29 avril 1991, à 2 h 45, les Iraniens ont bombardé depuis le territoire iranien, à l'aide de roquettes, des unités avancées iraqiennes déployées dans le district de Harithah (secteur méridional de l'Iraq). Dix projectiles au total sont tombés dans ce secteur.

Cette dernière action allonge encore la liste des violations par l'Iran du cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran et montre une fois de plus que le Gouvernement iranien poursuit une politique délibérée et résolue d'atteintes à la souveraineté et à la sécurité de l'Iraq. Le Gouvernement iraqien affirme, comme il l'a fait en d'autres occasions, que le Gouvernement iranien est responsable des dommages résultant de cette grave violation et de toutes les conséquences qui pourront en découler.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

J, l'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI
